

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2016.

L'an deux mille seize et le vingt et un mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 15 mars 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR, Maire.

Présents : M. DUFOUR Thierry (procuration de MME NOUVEL Nathalie), MME CONDOMINES MAUREL Nadine (procuration de M. GOZE Emile), M. KROL Alfred, M. JARLAN Alain, MME MELET Christine, M. DE LAGARDE Vincent, M. ANTOINE Gérard, M. CACERES Philippe, MME COBOURG Monique, MME DUPLÉ Martine, MME FRANQUES Joëlle, M. GARCIA Jean-Marie, M. GAYRARD Alain, M. HEIM Philippe, MME MALAQUIN Hélène, MME MEDALLE Geneviève, M. RIGAL Jean-Marc, MME SOURD Mireille, MME VERGNES Brigitte.

Absents excusés : MME NOUVEL Nathalie (procuration à M. DUFOUR Thierry), MME CHEVALIER SEXTON Florence, M. GOZE Emile (procuration à MME CONDOMINES MAUREL Nadine), MME JEANSON Claude.

Secrétaire : MME SOURD Mireille.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès verbal de la séance du 25 janvier 2016.
- 2.1 Vote des comptes administratifs 2015.
- 2.2 Adoption des comptes de gestion exercice 2015
- 3.1 Budget communal exercice 2016 – affectation des résultats.
- 3.2 Budget Garban Nord exercice 2016 – affectation des résultats.
- 3.3 Budget photovoltaïque exercice 2016 – affectation des résultats.
- 4.1 Vote des budgets primitifs 2016.
- 4.2 Fixation des taux d'imposition 2016.
- 4.3 Subventions aux associations année 2016.
5. Demande de subvention à la D.R.A.C. pour le projet d'acquisition de mobilier et matériel pour la médiathèque.
6. Contrat Atouts Tarn – Demande de subvention départementale pour le projet d'acquisition de mobilier et matériel pour la médiathèque.
7. Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour le projet d'acquisition d'un fonds documentaire pour la médiathèque.
8. Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour le projet d'acquisition de matériel informatique pour la médiathèque.
9. Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour le projet de réfection de deux salles de classe à l'école.
10. Modification du tableau des effectifs de la commune.
11. Subvention exceptionnelle à l'association PULSAR de Puygouzon.
12. Installation d'équipements techniques dans le cadre du projet de dégroupage Free.
13. PLU – Débat modificatif sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).
14. Demande d'aide financière à la CAF pour l'installation d'un système de climatisation à la crèche.
15. Questions diverses.

1. Adoption du procès verbal de la séance du 25 janvier 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité, ADOPTE** le procès-verbal en date du 25 janvier 2016.

2.1 Vote des comptes administratifs 2015.

Il est fait lecture des réalisations des sections d'Investissement et de Fonctionnement du Budget Communal et des Budgets Annexes (Lotissement Garban Nord et Production d'énergie photovoltaïque).

COMMUNE

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT ANTERIEUR	RESULTAT CUMULE AU 31/12/2015	RESTES A REALISER	RESULTAT CUMULE, RAR compris
INVESTISSEMENT	890 086,47	812 923,27	53 817,95	-23 345,25	-97 626,83	-120 972,08
FONCTIONNEMENT	1 722 567,15	2 040 543,70	809 566,06	1 127 542,61	0	1 127 542,61
TOTAL	2 612 653,62	2 853 466,97	863 384,01	1 104 197,36	-97 626,83	1 006 570,53

LOTISSEMENT GARBAN NORD

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT ANTERIEUR	RESULTAT CUMULE AU 31/12/2015	RESTES A REALISER	RESULTAT CUMULE, RAR compris
INVESTISSEMENT	0	0	-32 012,40	-32 012,40	0	-32 012,40
FONCTIONNEMENT	123 666,40	103 400,40	146 070,08	125 804,08	0	125 804,08
TOTAL	155 678,80	103 400,40	114 057,68	93 791,68	0	93 791,68

PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT ANTERIEUR	RESULTAT CUMULE AU 31/12/2015	RESTES A REALISER	RESULTAT CUMULE, RAR compris
INVESTISSEMENT	53 384,00	43 665,00	331 011,09	321 292,09	0	321 292,09
FONCTIONNEMENT	45 670,37	117 510,26	-157 497,02	-85 657,13	0	-85 657,13
TOTAL	99 054,37	161 175,26	173 514,07	235 634,96	0	235 634,96

Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, **VOTE, à l'unanimité**, les Comptes Administratifs 2015 pour le Budget Communal et les Budgets Annexes (Lotissement Garban Nord et Production d'énergie photovoltaïque).

2.2 Adoption des comptes de gestion exercice 2015.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les Comptes de Gestion établis par le Trésorier sont conformes aux Comptes Administratifs de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **ADOPTE** les Comptes de Gestion de l'Exercice 2015 suivants :

Budgets : Commune,
Lotissement Garban Nord,
Production d'énergie photovoltaïque.

3.1 Budget communal exercice 2016 – affectation des résultats.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à l'affectation des résultats de la **section de fonctionnement** constatés au 31 décembre 2015 :

Résultat de l'exercice :	317 976,55 €
Excédent antérieur :	809 566,06 €
RESULTAT CUMULE :	1 127 542,61 €

Vu les articles L 2311-5 et R. 2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la balance établie par le Comptable de la Collectivité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, DÉCIDE** d'affecter :

- En réserve en section d'**Investissement** au compte **1068** : **120 972,08 €**
- A la section de **Fonctionnement** au compte **002** : **1 006 570,53 €**
(Report à nouveau)

3.2 Budget Garban Nord exercice 2016 – affectation des résultats.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à l'affectation des résultats de la **section de fonctionnement** constatés au 31 décembre 2015 :

Résultat de l'exercice :	- 20 266,00 €
Excédent antérieur :	146 070,08 €
RESULTAT CUMULE :	125 804,08 €

Vu les articles L 2311-5 et R. 2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la balance établie par le Comptable de la Collectivité,

Considérant que le compte administratif ne fait pas ressortir de besoin de financement en section d'investissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, DÉCIDE** :

- De ne rien affecter en réserve en section d'**Investissement** au compte **1068** ;
- Que le résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif est repris à cette section en intégralité, soit une affectation à la section de **Fonctionnement** en recettes au compte **002** de **125 804,08 €**.

3.3 Budget photovoltaïque exercice 2016 – affectation des résultats.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à l'affectation des résultats de la **section de fonctionnement** constatés au 31 décembre 2015 :

Résultat de l'exercice :	71 839,89 €
Excédent antérieur :	- 157 497,02 €
RESULTAT CUMULE :	- 85 657,13 €

Vu les articles L 2311-5 et R. 2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la balance établie par le Comptable de la Collectivité,

Considérant que le compte administratif ne fait pas ressortir de besoin de financement en section d'investissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, DÉCIDE** :

- De ne rien affecter en réserve en section d'**Investissement** au compte **1068** ;
- Que le résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif est repris à cette section en intégralité, soit une affectation à la section de **Fonctionnement** en dépenses au compte **002** de **85 657,13 €**.

4.1 Vote des budgets primitifs 2016.

Monsieur le Maire présente les différents budgets primitifs 2016 :

- **COMMUNE :**

Fonctionnement : D/R : **2 836 008,82 €**
Investissement : D/R : **1 688 597,19 €**
Total du Budget : **4 524 606,01 €**

- **LOTISSEMENT GARBAN NORD :**

Fonctionnement : D/R : **443 793,68 € H.T.**
Investissement : D/R : **175 000,00 € H.T.**
Total du Budget : **618 793,68 € H.T.**

- **PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE**

Exploitation : D/R : **148 027,13 €**
Investissement : D/R : **364 957,09 €**
Total du Budget : **512 984,22 €**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **ADOPTE** les Budgets Primitifs 2016 de la Commune, du Lotissement Garban Nord et de Production d'Energie Photovoltaïque.

4.2 Fixation des taux d'imposition 2016.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE de MAINTENIR** pour 2016 les taux d'imposition de l'année 2015 comme suit :

-	Taxe d'Habitation	:	9,87 %
-	Taxe Foncière (Bâti)	:	16,31 %
-	Taxe Foncière (Non Bâti)	:	76,18 %

4.3 Subventions aux associations année 2016.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les propositions d'attribution de subventions aux associations.

Entendu le présent exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** d'attribuer les subventions suivantes aux associations pour l'année 2016 :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION VOTÉE
A petits points dans le Tarn	200,00 €
Arpèges et Trémolos	15 000,00 €
Atama Neme	500,00 €
Club des Aînés	1 800,00 €
Club du Chien	500,00 €
Crèche « Les Lucioles »	93 000,00 €
Familles Rurales « Le Diabolo »	145 000,00 €
Les Festives	2 500,00 €
Festivités Scolaires	650,00 €
Football Club Puygouzon	2 000,00 €
Fous du Volant Badminton	2 000,00 €
Gymnastique Volontaire	500,00 €
PULSAR	5 000,00 €
Puygouzon Volley Club	7 000,00 €
Puygouzon XV	2 000,00 €
Racing Club Puygouzon XIII	1 000,00 €
SCALP Athlétisme	1 000,00 €
Tennis Puygouzon	1 000,00 €
Roc'n Bloc	500,00 €
Country	300,00 €
Scène Nationale	4 000,00 €
Associations des Commerçants	5 000,00 €
TOTAL	290 450,00 €

5. Demande de subvention à la D.R.A.C. pour le projet d'acquisition de mobilier et matériel pour la médiathèque.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet en cours de création du nouveau bâtiment de la bibliothèque communale. En effet, la bibliothèque Puygoulière a vocation à intégrer le réseau des médiathèques de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et à devenir tête de réseau.

De par sa position géographique et démographique (Puygouzon est la 5ème commune la plus importante sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois en termes de population), l'actuelle bibliothèque Puygoulière rayonne déjà sur un secteur étendu et offre ses services à un large public qui va bien au-delà des frontières Puygouzonaises. Environ 30% des abonnés proviennent de communes voisines.

D'autre part, elle s'intègre au réseau départemental et est pleinement en cohérence avec les schémas départementaux de lecture publique.

Son lien direct avec la Bibliothèque Départementale du Tarn lui permet de proposer un large choix d'ouvrages et de collections, tant par le biais du prêt que par celui des acquisitions. En effet, on estime à 38% le nombre d'ouvrages mis à disposition par la Bibliothèque Départementale du Tarn dans le fonds de la bibliothèque Puygoulière.

Ce lien lui permet également de proposer et développer de nombreuses animations.

Dans ce contexte, afin d'offrir à la population une médiathèque qui propose des conditions de lecture et de travail optimales, la municipalité a prévu d'acquérir des équipements nouveaux en adéquation avec les conditions d'accueil du public, de présentation et de conservation des fonds, et de travail des agents affectés à la médiathèque.

Les acquisitions sont prévues pour l'été 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DECIDE** de solliciter une subvention auprès de la D.R.A.C. pour l'opération d'acquisition de mobilier et matériel pour la médiathèque ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Acquisition de mobilier et de matériel	38 396,30 €	Subvention DRAC (40%)	15 358,52 €
		Département (20%)	7 679,26 €
TVA	7 679,26 €	Autofinancement Commune de Puygouzon	23 037,78 €
TOTAL TTC	46 075,56 €	TOTAL	46 075,56 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

6. Contrat Atouts Tarn – Demande de subvention départementale pour le projet d'acquisition de mobilier et matériel pour la médiathèque.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet en cours de création du nouveau bâtiment de la bibliothèque communale. En effet, la bibliothèque Puygoulière a vocation à intégrer le réseau des médiathèques de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et à devenir tête de réseau.

De par sa position géographique et démographique (Puygouzon est la 5ème commune la plus importante sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois en termes de population), l'actuelle bibliothèque Puygoulière rayonne déjà sur un secteur étendu et offre ses services à un large public qui va bien au-delà des frontières Puygouzonaises. Environ 30% des abonnés proviennent de communes voisines.

D'autre part, elle s'intègre au réseau départemental et est pleinement en cohérence avec les schémas départementaux de lecture publique.

Son lien direct avec la Bibliothèque Départementale du Tarn lui permet de proposer un large choix d'ouvrages et de collections, tant par le biais du prêt que par celui des acquisitions. En effet, on estime à 38% le nombre d'ouvrages mis à disposition par la Bibliothèque Départementale du Tarn dans le fonds de la bibliothèque Puygoulière.

Ce lien lui permet également de proposer et développer de nombreuses animations.

Dans ce contexte, afin d'offrir à la population une médiathèque qui propose des conditions de lecture et de travail optimales, la municipalité a prévu d'acquérir des équipements nouveaux en adéquation avec les conditions d'accueil du public, de présentation et de conservation des fonds, et de travail des agents affectés à la médiathèque.

Les acquisitions sont prévues pour l'été 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DECIDE** de solliciter une subvention auprès du Conseil Général du Tarn pour l'opération d'acquisition de mobilier et matériel pour la médiathèque ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Acquisition de mobilier et de matériel	38 396,30 €	Subvention DRAC (40%)	15 358,52 €
		Département (20%)	7 679,26 €
TVA	7 679,26 €	Autofinancement Commune de Puygouzon	23 037,78 €
TOTAL TTC	46 075,56 €	TOTAL	46 075,56 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

7. Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour le projet d'acquisition d'un fonds documentaire pour la médiathèque.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet en cours de création du nouveau bâtiment de la bibliothèque communale. En effet, la bibliothèque Puygoulière a vocation à intégrer le réseau des médiathèques de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et à devenir tête de réseau.

De par sa position géographique et démographique (Puygouzon est la 5ème commune la plus importante sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois en termes de population), l'actuelle bibliothèque Puygoulière rayonne déjà sur un secteur étendu et offre ses services à un large public qui va bien au-delà des frontières Puygouzonaises. Environ 30% des abonnés proviennent de communes voisines.

D'autre part, elle s'intègre au réseau départemental et est pleinement en cohérence avec les schémas départementaux de lecture publique.

Son lien direct avec la Bibliothèque Départementale du Tarn lui permet de proposer un large choix d'ouvrages et de collections, tant par le biais du prêt que par celui des acquisitions. En effet, on estime à 38% le nombre d'ouvrages mis à disposition par la Bibliothèque Départementale du Tarn dans le fonds de la bibliothèque Puygoulière.

Ce lien lui permet également de proposer et développer de nombreuses animations.

Dans ce contexte, afin d'avoir une bonne complémentarité avec le réseau départemental de lecture publique, les bibliothécaires en lien avec la Bibliothèque Départementale du Tarn, ont effectué une expertise de leurs fonds.

Les résultats de cette expertise ont mis en avant qu'il fallait mettre un accent particulier sur :

- Les documentaires adultes et jeunesse, afin d'offrir un panel sur la connaissance et l'auto formation à la population ;
- Les romans imprimés en gros caractères pour offrir aux résidents de la maison de retraite, qui se trouve à proximité de la médiathèque, un confort de lecture ;

- Les bandes dessinées adultes et jeunesse pour renforcer le lien entre les jeunes et les adultes avec la création d'un espace dédié à la famille ;
- La constitution d'un fonds DVD afin d'offrir de nouveaux services à la population en complémentarité avec les imprimés ;
- La constitution d'un fonds « Occitan » : l'école de la commune étant bilingue (français/occitan), l'objectif est d'avoir ce nouveau support qui renforcera le lien entre l'école et la médiathèque en complément de l'offre déjà existante.

Les acquisitions sont prévues pour l'été 2016.

DÉPENSES		RECETTES	
<i>Libellé</i>	<i>Montant €</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant €</i>
Acquisition ouvrages (H.T.)	4 615.55 €	Subvention DRAC (40%)	7 870.10 €
TVA 5.5 %	253.86 €		
Acquisition périodiques (H.T.)	903.23 €		
TVA 2.1 %	18.97 €	Autofinancement Commune de Puygouzon	14 909.30
Acquisition DVD (H.T.)	14 156.49 €		
TVA 20 %	2 831.30 €		
TOTAL	22 779.40 €	TOTAL	22 779.40 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DECIDE** de solliciter une subvention auprès de la D.R.A.C. pour l'opération d'acquisition d'un fonds documentaire pour la médiathèque ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

8. Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour le projet d'acquisition de matériel informatique pour la médiathèque.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet en cours de création du nouveau bâtiment de la bibliothèque communale. En effet, la bibliothèque Puygoulière a vocation à intégrer le réseau des médiathèques de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et à devenir tête de réseau.

De par sa position géographique et démographique (Puygouzon est la 5ème commune la plus importante sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois en termes de population), l'actuelle bibliothèque Puygoulière rayonne déjà sur un secteur étendu et offre ses services à un large public qui va bien au-delà des frontières Puygouzonaises. Environ 30% des abonnés proviennent de communes voisines.

D'autre part, elle s'intègre au réseau départemental et est pleinement en cohérence avec les schémas départementaux de lecture publique.

Son lien direct avec la Bibliothèque Départementale du Tarn lui permet de proposer un large choix d'ouvrages et de collections, tant par le biais du prêt que par celui des acquisitions. En effet, on estime à 38% le nombre d'ouvrages mis à disposition par la Bibliothèque Départementale du Tarn dans le fonds de la bibliothèque Puygoulière.

Ce lien lui permet également de proposer et développer de nombreuses animations.

Dans ce contexte, afin d'offrir à la population une médiathèque qui propose des conditions de lecture et de travail optimales, la municipalité a prévu d'acquérir du matériel informatique en adéquation avec les technologies nécessitées par l'indexation et la circulation des fonds documentaires, l'accueil et le renseignement du public.

Les acquisitions sont prévues pour l'été 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DECIDE** de solliciter une subvention auprès de la D.R.A.C. pour l'opération d'acquisition de matériel informatique pour la médiathèque ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Acquisition de matériel informatique	16 836,06 €	Subvention DRAC (40%)	6 734,42 €
TVA (20%)	3 367,21 €	Autofinancement Commune de Puygouzon	13 468,85 €
TOTAL TTC	20 203,27 €	TOTAL	20 203,27 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

9. Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour le projet de réfection de deux salles de classe à l'école.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de réfection de deux salles de classe l'école.

Actuellement, la commune de Puygouzon dispose de douze salles de classe réparties comme suit :

- 4 salles sont affectées à l'école maternelle ;
- 8 salles sont affectées à l'école primaire.

Afin de maintenir un enseignement dispensé dans des conditions optimales, la municipalité a pour projet de rénover deux salles de classe de l'école primaire dont l'état actuel le justifie : réfection des plafonds, peintures.

Les travaux sont prévus au deuxième semestre 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DECIDE** de solliciter auprès de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités territoriales une subvention au titre de la réserve parlementaire pour l'opération de réfection de deux classes de l'école ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
Libellé	Montant €	Libellé	Montant €
Réfection de deux salles de classe (H.T.)	10 038,48 €	Réserve parlementaire (50%)	5 000 €
TVA 20 %	2 007,70 €	Autofinancement Commune de Puygouzon	7 046,18 €
TOTAL	12 046,18 €	TOTAL	12 046,18 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention ;
- **S'ENGAGE**, vis-à-vis du Ministère de l'Intérieur, à ne pas donner une affectation différente à la subvention demandée.

10. Modification du tableau des effectifs de la commune.

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il y a lieu de modifier le tableau des effectifs et de transformer 1 poste d'Adjoint technique territorial de 1^{ère} classe à temps partiel (80%) en 1 poste d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps partiel (80%), 1 poste d'Adjoint technique territorial de 1^{ère} classe à temps non complet (17,5h) en 1 poste d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet (17,5h) et 1 poste d'Adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe à temps complet en 1 poste de Rédacteur principal territorial de 2^{ème} classe à temps complet pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DECIDE** d'apporter à compter du 1^{er} avril 2016 les modifications suivantes au tableau des effectifs du personnel communal :
 - 1 poste d'Adjoint technique territorial de 1^{ère} classe à temps partiel (80%) en 1 poste d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps partiel (80%),
 - 1 poste d'Adjoint technique territorial de 1^{ère} classe à temps non complet (17,5h) en 1 poste d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet (17,5h).
 - 1 poste d'Adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe à temps complet en 1 poste de Rédacteur principal territorial de 2^{ème} classe à complet.

11. Subvention exceptionnelle à l'association PULSAR de Puygouzon.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association PULSAR sollicite de la mairie de Puygouzon l'attribution d'une subvention exceptionnelle afin de financer le spectacle en hommage à Jean Ferrat, « Ferrat, les poètes » par la troupe Sol y Fuego, qui s'est déroulé le 23 octobre 2015 à Puygouzon.

Entendu le présent exposé, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **ATTRIBUE à l'association PULSAR une subvention exceptionnelle d'un montant de 700 € sur le budget communal 2016,**
- **La dépense correspondante sera prélevée au chapitre 67 article 6745 du budget 2016.**

12. Installation d'équipements techniques dans le cadre du projet de dégroupage Free.

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal qu'il a été contacté par la société FREE qui a pour projet d'installer des équipements techniques (une armoire et une chambre L2T) nécessaires à son projet de dégroupage sur la commune de Puygouzon.

Monsieur le Maire précise qu'une convention pour l'installation d'équipements techniques sur le terrain communal cadastré section D, numéro 131 est proposée par FREE pour une durée de 12 ans, renouvelable par périodes successives de 5 ans, moyennant une redevance annuelle de 100€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DONNE** son accord pour cette installation,
- **ACCEPTÉ** les termes de la convention proposée par FREE,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tout document relatif à ce dossier.

13. PLU – Débat modificatif sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Les lois du 13 décembre 2000 « Solidarité et renouvellement Urbain » et du 2 juillet 2003 « Urbanisme et Habitat » ont introduit l'obligation de tenir un débat en Conseil municipal sur le projet d'Aménagement et de développement Durables (PADD) dans les deux mois qui précèdent l'arrêté du Projet de PLU (Plan local d'Urbanisme). Un premier débat en Conseil Municipal a eu lieu le 11 juin 2012.

- Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 « Solidarité et renouvellement urbains » ;
- Vu la loi n°2003-590 du 2 juillet 2003 « Urbanisme et Habitat » ;
- Vu le code de l'urbanisme modifié et notamment ses articles L 121-1 et suivants, L123-1 et suivants, et R123-1 et suivants ainsi que son article L300-2 ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 04 février 2010 qui prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme avec les objectifs suivants :
 - Maîtriser l'urbanisation

- Privilégier un urbanisme de projet qui intègre les concepts du développement durable,
 - Structurer et densifier les zones construites,
 - Créer les conditions d'une offre de logements adaptés aux besoins et aux moyens des diverses catégories de populations,
 - Organiser et sécuriser les déplacements doux,
 - Préserver l'espace agricole et naturel.
- Vu le projet de PADD présenté le 11 juin 2012,
 - Vu le débat modificatif sur le PADD réalisé le 16 mai 2013,
 - Considérant les observations apportées par les personnes publiques associées lors de la réunion d'avis du 26 janvier 2016,
 - Considérant les dispositions issues de la loi dite Macron 2 du 06 août 2015,
 - Considérant la volonté de la commune d'aménager un quartier de type « éco-quartier » sur la partie plane du secteur de Belbèze,
 - Considérant les études hydrauliques et d'aménagement réalisées sur ce quartier,
 - Considérant les équipements desservant déjà ce quartier et permettant de le lier au centre bourg,
 - Considérant que le projet communal doit être complété par de nouveaux objectifs,

Il est proposé les modifications et nouveaux objectifs et suivants :

- **Évoquer en préambule la volonté à l'échelle de l'agglomération d'Albi d'envisager un effort démographique moyen de 20% d'ici à 2030 sans exclusion des disparités entre les différentes collectivités de l'agglomération,**
- **Un objectif démographique à 3 780 habitants à l'échelle du PLU,**
- **De faciliter les aménagements permettant de doter toutes les constructions de communication numérique de dernière génération,**
- **De se doter d'un droit de préemption urbain sur la totalité des zones urbaines à urbaniser,**
- **De faciliter la restauration des continuités de la trame verte dans les zones constructibles,**
- **De prévoir une extension mesurée dans la zone d'activité sur la rive Sud de la RD612 à hauteur du giratoire récemment créé afin d'améliorer la lisibilité de cette entrée de ville et de faciliter les liaisons transversales à l'échelle de la commune.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DIT** qu'un débat sur les nouveaux objectifs du PADD a bien été organisé au sein du Conseil Municipal lors de la présente séance, conformément à l'article L 123-9 du Code de l'Urbanisme,

- **DIT** que ces objectifs complètent ou remplacent les objectifs inscrits précédemment dans le projet de PLU.

14. Demande d'aide financière à la CAF pour l'installation d'un système de climatisation à la crèche.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la structure multi-accueil « Les Lucioles » n'est pas dotée de climatisation, compte tenu des prescriptions qui avaient été données lors de la construction du bâtiment par les services de Protection Maternelle et Infantile.

Toutefois, il convient aujourd'hui de réaliser cet investissement afin d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions de sécurité et de santé publique. Il donc est envisagé d'équiper la crèche d'une climatisation.

Monsieur le Maire précise qu'une aide financière relative à l'acquisition d'une climatisation peut être accordée par la C.A.F. à hauteur de 40% maximum du coût du projet HT.

Il propose de solliciter l'aide financière de la C.A.F. pour l'acquisition d'une climatisation destinée au fonctionnement de la structure multi-accueil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DECIDE** de solliciter une aide financière auprès de la C.A.F. pour l'acquisition d'une climatisation destinée au fonctionnement de la structure multi-accueil ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Climatisation	20 666 €	Aide financière CAF (40%)	8 266,40 €
TVA (20%)	4 133,20 €	Autofinancement Commune de Puygouzon	16 532,80 €
TOTAL TTC	24 799,20 €	TOTAL	24 799,20 €

15. Questions diverses.

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.